ABC INSTALL
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €uros

Siège social : 176 allée des Chardonnerets
83550 VIDAUBAN

917 656 969 RCS DRAGUIGNAN

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix juin, au siège social à seize heures,

La HOLDING PASCAL GROS INVEST, représenté par Monsieur Pascal GROS, gérant et associée unique de la SARL ABC INSTALL, société à responsabilité limitée, au capital de dix mille euros (1 000€) divisé en 100 parts sociales d'un montant nominal de 10 €uros chacune,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

L'objet de la présente décision concerne :

- le transfert de siège ;
- la mise à jour des statuts ;
- les pouvoirs à donner pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social à compter de ce jour de l'adresse actuelle à l'adresse suivante :

485 Boulevard du Salamandrier– 83300 DRAGUIGNAN

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article numéro 4 des statuts :

ARTICLE 4 - Siège social

Ancienne mention :

Le siège de la Société est sis :
1885, Route Départementale 48, 176 allée des Chardonnerets, 83550 VIDAUBAN

Nouvelle mention :

Le siège de la Société est sis :

485 Boulevard du Salamandrier– 83300 DRAGUIGNAN

TROISIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE DE LA SEANCE

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et gérant et consigné sur le registre de ses décisions.

Pascal GROS
Gérant, et représentant de l'associée unique

